

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA ROCHELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 28 juin 2024

Sous la présidence de : Monsieur Jean-François FOUNTAINE

Autres membres présents : Madame Danièle CARLIER-MISRAHI - Madame Anne-Marie BAUDON -- Monsieur Jean-Bernard HARENG - Monsieur Vivien JULHES - Madame Chantal MURAT – Madame Aya KOFFI - Madame Anne de CHALENDAR - Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX - Madame Françoise COHEN - Monsieur Eric PASQUIER - Madame Delphine CHARIER.

Etaient absents/excusés: Madame Catherine MARCY (pouvoir à Mme BAUDON) - Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ (pouvoir à M. HARENG) – Monsieur El Abbès SEBBAR (pouvoir à M. JULHES) – Madame Frédérique MORANGE - Monsieur Jean-Claude COSSET.

Secrétaire de séance : Monsieur Vivien JULHES.

Dates de convocation.....	8 juin 2024
Nombre de membres en exercice.....	17
Nombre de membres présents ou ayant donné procuration.....	15
Nombre de votants.....	15
Nombre d'absent	2
Pour.....	15
Contre	0
Abstention.....	0

N° 18 : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – EHPAD/RA CHAMP DE MARS – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Une aide financière dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie concernant les actions collectives de prévention a été accordée par le Département de la Charente-Maritime à l'établissement du Champ de mars pour un montant de 20 560 €. Le détail par action est le suivant :

- 3 500 € pour l'atelier « Activité physique adaptées »
- 3 500 € pour l'atelier « Art thérapie »
- 3 500 € pour l'atelier « Médiation animale »
- 3 500 € pour l'atelier « Musicothérapie »
- 3 500 € pour l'atelier « Yoga »
- 3 060 € pour l'atelier « Des mots et des images »

Le département de la Charente-Maritime attribue une subvention concernant le forfait autonomie à l'établissement du Champ de mars pour un montant de 26 531 €. Il a été prévu un montant de 24 008 € au budget prévisionnel 2024 donc il convient d'inscrire la somme de 2 523 € en DM.

Le Conseil d'Administration sur propositions du Président,

- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024 sont insuffisants,

- décide de modifier l'inscription comme suit :

BUDGET CHAMP DE MARS

Accusé de réception en préfecture
017-261700108-20240628-20240704-257-DE
Date de télétransmission : 04/07/2024
Date de réception préfecture : 04/07/2024

I/F	Chap.	Fct	Article	R/O	Libellé	Fonctionnement		Investissement	
						Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
F	011		6288.01	Réel	ANIMATIONS	20 560,00			
F	011		6288.05	Réel	ANIMATIONS FORFAIT A AUTONOMIE	2 523,00			
F	018		7483	Réel	SUBVENTION FORFAIT A AUTONOMIE		2 523,00		
F	018		7488	Réel	AUTRES SUBVENTIONS		20 560,00		
	TOTAL					23 083,00	23 083,00		

CETTE PROPOSITION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Président du CCAS,

Jean-François FOUNTAINE.